

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DRF FORMATION

Applicable aux stagiaires en formations à distance

Version du 01/08/2025

Formation concernée :

Maîtrisez Excel - Progression complète vers les usages avancés (distanciel)

Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à toute personne inscrite à une action de formation dispensée par DRF Formation, pendant toute la durée de la formation, y compris lors des sessions à distance (plateforme, tutorat visioconférence, évaluations, certification).

Santé, sécurité et conditions de suivi en distanciel

En distanciel, chaque stagiaire s'engage à :

- Disposer d'un environnement de travail compatible (ordinateur, connexion internet stable, espace calme) ;
- Adopter une posture et une organisation limitant les risques (pauses régulières, installation adaptée) ;
- Signaler au support DRF Formation tout incident technique bloquant.

Règles de discipline et de bon fonctionnement

Il est notamment interdit :

- De partager ses identifiants / de faire suivre la formation par un tiers (accès strictement personnel) ;
- De perturber une session visio-conférence (propos inappropriés, non-respect des consignes du formateur) ;
- De tricher lors des évaluations/examen blanc ou de tenter de contourner les règles de surveillance si applicable ;
- De reproduire, diffuser ou revendre les contenus pédagogiques (supports, vidéos, exercices) sans autorisation.

Le stagiaire s'engage à :

- Respecter les consignes pédagogiques, le parcours et les règles de progression ;
- Faire preuve de courtoisie dans les échanges (mail/téléphone/visio-conférence).
- Informer DRF Formation en cas d'empêchement (notamment pour le tutorat visioconférence).

Version du 01/06/2025

DRF FORMATION - Spaces Bordeaux Euratlantique, 31 Rue d'Armagnac 33800 Bordeaux

SAS au capital de 1000 €

Enregistrée au RCS de Bordeaux le 06/11/2024 sous le numéro 935012047

Siret n° 93501204700012 -TVA n°FR47935012047

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75331712033 par la DREETS Nouvelle-Aquitaine

direction@drf-formation.com – 06 26 54 53 23

Assiduité et tutorat visioconférence

Le tutorat en visioconférence se déroule sur rendez-vous.

- Annulation / report ≥ 24h avant : nouveau créneau proposé.
- Annulation < 24h ou absence non justifiée : la session peut être considérée comme réalisée ; un rattrapage peut être accordé exceptionnellement selon disponibilités.

Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement peut entraîner, selon la gravité :

- Rappel à l'ordre / avertissement écrit,
- Limitation temporaire d'accès (plateforme / tutorat) le temps d'un recadrage,
- Exclusion définitive de la formation en cas de faute grave (fraude, usurpation d'identité, violences verbales, diffusion de contenus, etc.).

Toute sanction respecte la procédure disciplinaire applicable : convocation, entretien, notification écrite.

Représentation des stagiaires

Lorsque la réglementation l'exige (notamment pour les actions de formation de longue durée), des délégués de stagiaires sont élus selon les modalités prévues par le Code du travail.

Pour votre parcours « Maîtrisez Excel - Progression complète vers les usages » (20h), cette représentation n'est pas applicable.

Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur est communiqué au stagiaire avant le démarrage de la formation et est applicable dès l'entrée en formation.